

# L'Europe au Quotidien : ENVIRONNEMENT



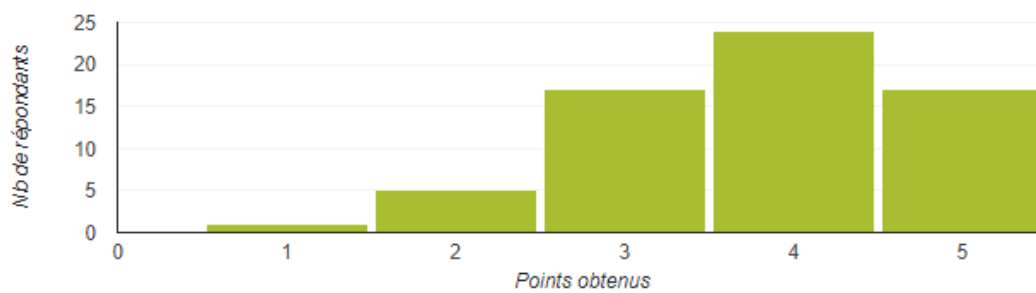
## 📊 Statistiques

**Moyenne**  
3,8 points sur 5

**Médiane**  
4 points sur 5

**Plage**  
1 – 5 points

Répartition du total des points



***Nombre de participants à ce questionnaire***

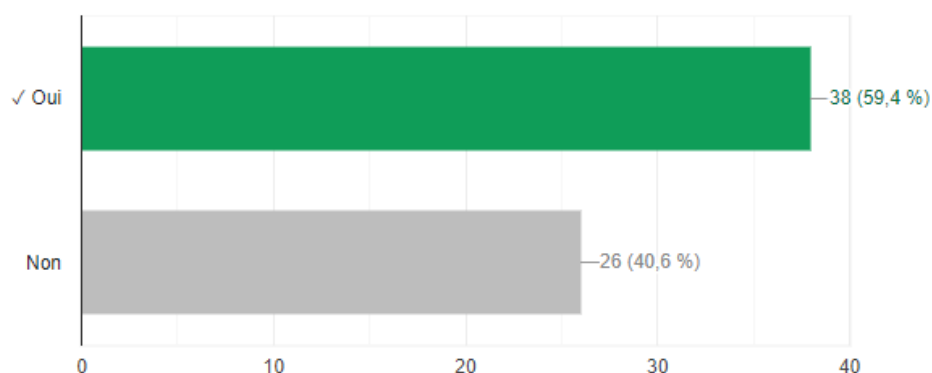
***64***

## Production de déchets



Dans le classement européen c'est la Pologne qui a produit le moins de déchets par habitant?

38 réponses correctes sur 64



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Oui, c'est vrai. En moyenne, en 2016, l'UE a produit 420 kg d'ordures ménagères. La Pologne est le pays qui a produit le moins de déchets par habitant (251 kg), contrairement au Danemark qui est le plus gros producteur (608 kg).

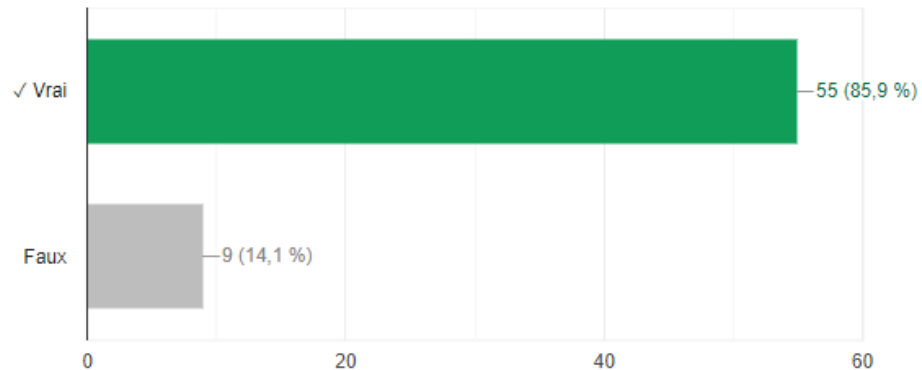
Pour ce questionnaire, c'est cette question qui a généré le plus d'erreurs : 38 bonnes réponses sur 64.

## Electricité verte



C'est l'Union Européenne qui est le premier producteur mondial d'électricité verte au monde?

55 réponses correctes sur 64



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

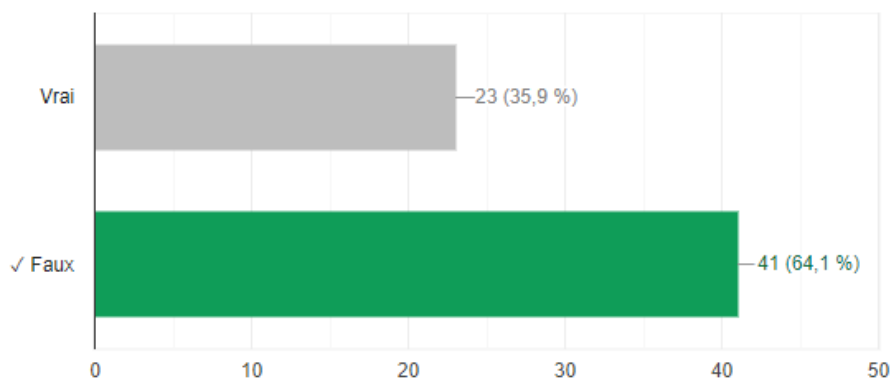
C'est vrai. L'UE est le premier producteur mondial d'électricité verte, produite à base d'énergies renouvelables. La Suède consomme le plus d'énergies renouvelables. En revanche, les Pays-Bas et le Luxembourg sont les lanternes rouges des 28, avec seulement respectivement 6,6 % et 6,4 % d'énergies renouvelables dans leur consommation finale d'énergie en 2017.

## label écologique



Signes d'excellence, les écolabels garantissent un niveau d'exigence élevé en termes de limitation des impacts des produits et services sur l'environnement et la santé, tout en maintenant leur niveau de performance. Il n'existe pas encore pour le moment de label écologique Européen?

41 réponses correctes sur 64



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

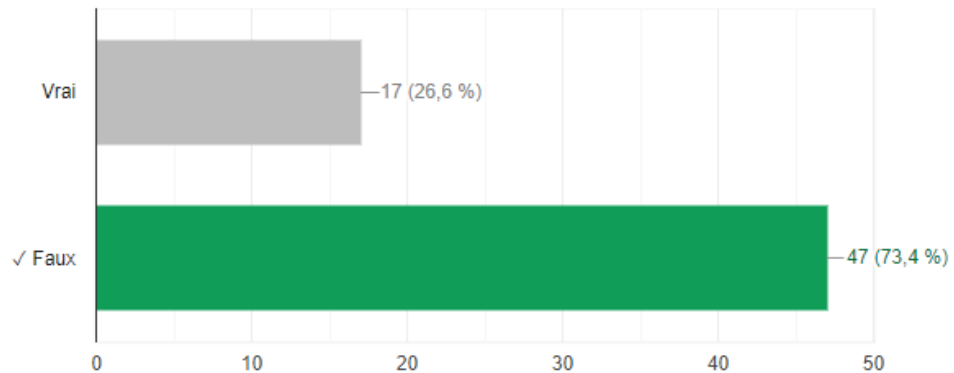
Il existe. Le label écologique européen permet aux consommateurs d'opter pour une consommation plus respectueuse de l'environnement sur une grande gamme de produits. Le label écologique communautaire repose sur le principe d'une "approche globale" qui prend en considération le cycle de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage. Pour obtenir ce label le producteur doit faire une demande. L'écolabel est accordé au produit si celui-ci remplit les critères écologiques dans les domaines cités..

## Plastiques



L'interdiction des plastiques à usage unique ( sacs plastiques, pailles et cotons-tiges) interviendra uniquement pour la France en 2021?

47 réponses correctes sur 64



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

En effet cela concernera l'ensemble des pays de l'UE. En mars 2019, l'UE a voté pour l'interdiction des plastiques à usage unique dès 2021.

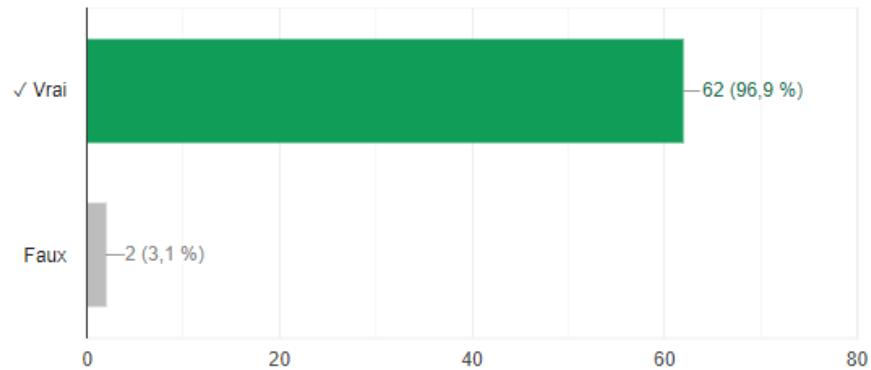
Les sacs plastiques sont responsables d'une part importante des émissions de gaz à effet de serre et plus globalement de la pollution environnementale. L'utilisation des sacs plastiques a aussi des effets néfastes dans le milieu marin et représente un risque élevé de contamination de la chaîne alimentaire. Chaque année, huit millions de tonnes de plastique finissent dans l'océan. L'UE souhaite dissuader les consommateurs d'utiliser ces sacs en plastique pour limiter les dégâts environnementaux. En 2015, l'UE a adopté une directive européenne imposant de réduire de moitié l'utilisation des sacs plastiques d'ici 2017, et jusqu'à 80% d'ici 2019, par rapport aux chiffres de 2010. Plus récemment, en juin 2019, une nouvelle directive européenne a été adoptée visant à bannir de l'UE les plastiques à usage unique (pailles, cotons-tiges, couverts...) à partir du 3 juillet 2021.

## Gaz à effet de serre



Le Parlement européen a voté en avril 2019 en faveur d'une législation obligeant les camions à baisser leurs émissions de dioxyde de carbone de 30 % d'ici 2030?

62 réponses correctes sur 64



En retour à cette question, la personne interrogée, recevait cette information.

Oui, c'est vrai. Pour atténuer l'impact du transport routier sur le changement climatique et encourager l'industrie automobile à s'éloigner des énergies fossiles, les eurodéputés ont approuvé en 2019 des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 : -37,5% pour les voitures neuves et -31% pour les camionnettes neuves par rapport au niveau de 2019. Le Parlement européen a voté en avril 2019 en faveur d'une législation obligeant les camions à baisser leurs émissions de dioxyde de carbone de 30 % d'ici 2030 : une grande première à l'échelle européenne..